

ANNEXE 2

ACCORD de DELAI pour REMISE du RAPPORT

10 Grande Rue
39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Tél : 03 84.48.96.67
accueil@ccportedujura.fr

Réf EB/VV/2026/N°595

La Présidente de la Communauté
de Communes Porte du Jura

à l'attention de Monsieur le Président de la
commission d'enquête

A Beaufort-Orbagna,
Le 17 août 2026,

Objet : Délai supplémentaire pour rendre le rapport et les conclusions motivées relatives à l'enquête publique unique portant sur la déclaration de projet emportant mis en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Amour et sur la révision de la carte communale de la commune de Nanc-Lès-Saint-Amour pour l'extension de l'usine Prodia ;

Références : arrêté N° 2026/19 du 8 juin 2026 de Mme la Présidente de la CC Porte du Jura ;
Article L123-15 du code de l'environnement ;
Courriel du 14 août 2026 de Mme la Présidente du la CCP Porte du Jura visant à obtenir un délai pour la remise du mémoire en réponse ;

Monsieur,

Pour faire suite à la demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer qu'en ma qualité de Maître d'Ouvrage et Autorité Organisatrice, j'accepte de vous accorder le délai supplémentaire sollicité en application de la 2^{ème} phrase du 1^{er} paragraphe de l'article L123-15 du code de l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Augea
Augisey
Balanod
Beaufort-Orbagna
Chevreaux
Cousance
Cuisia
Digna
Gizia
Graye-et-Charnay
Les Trois Châteaux
Loisia
Maynal
Montagna-le-Reconduit
Rosay
Rotalier
Saint-Amour
Thoissia
Val d'Épy
Val-Sonnette
Véria

La Présidente de la Communauté de Communes Porte du Jura,

Valérie VAUCHER

